

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 19 janvier 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf du mois de Janvier
DEPARTEMENT du CANTAL			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	21	
<p style="text-align: center;">Date de la convocation : 06 janvier 2022</p> <p style="text-align: center;">Date d'affichage : 06 janvier 2022</p> <p style="text-align: center;">Vote : Pour : 21</p> <p style="text-align: center;">Contre : 0</p> <p style="text-align: center;">Abstention : 0</p>			<p>Présents : Françoise ALRIQ, Pierre JUILLARD, Véronique BOREL, Daniëlle ROLLAND, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Félix ROCHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Magali CRAUSER, Béatrice CHEVALLET, Roland VIDAL, Robert PISSAVY, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Aurélien TISSIER donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Gilles CHABRIER</p> <p>Absent : Vanessa BESSON, Béatrice THOMAS</p> <p>Secrétaire de Séance : Flore COUTURE</p>

OBJET : Attribution du marché de Modernisation de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la consultation pour le marché de modernisation de l'Hôtel de Ville achevée le 23 novembre 2021. Suite à la commission MAPA du 13 décembre 2021 il a été demandé de renégocier certains lots. Les réponses de ces renégociations ont été remises pour le 14 janvier 2022.

Vu le procès-verbal de la commission MAPA du 19 janvier 2022.

Suite à l'analyse des offres renégociées la commission propose au Conseil municipal l'attribution du lot suivant :

LOT	ENTREPRISE	PRESTATION	MONTANT HT
1 - DESAMIANTAGE	SARL POUECHOULTRES & FILS	OFFRE DE BASE	5 775.00 €

Monsieur le Maire signale que les lots 3 charpente bois et 4 menuiseries extérieures et intérieures bois n'ont pas reçu d'offres. De plus les offres des lots 5 cloisons-sèches & faux-plafonds et 7 peintures sont déclarées « inacceptables » au sens de l'article L. 2152-3 du code de la commande publique.

Ces lots doivent donc être déclarés sans suite pour cause d'infructuosité.

Il est proposé de déclarer ces lots (3, 4, 5, 7) infructueux pour engager une nouvelle consultation à partir du 24 janvier 2022. Une consultation négociée sans publicité et sans mise en concurrence sera lancée pour les lots 3 et 4 conformément à l'article R. 2122-2 du code de la commande publique.

Monsieur le Maire indique que les lots déclarés sans suite pour cause d'infructuosité (3, 4, 5, 7) et les lots non attribués à ce jour (2, 6, 8, 9, 10, 11, 12) seront attribués en même temps lors d'un prochain Conseil municipal.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer le lot 1 du marché de Modernisation de l'Hôtel de Ville comme indiqué ci-avant.

DECLARE sans suite pour cause d'infructuosité les lots 3 charpente bois, 4 menuiseries extérieures et intérieures bois, 5 cloisons-sèches et faux-plafonds, 7 peintures.

AUTORISE le lancement d'une nouvelle consultation pour les lots infructueux ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 20221 sur l'opération d'investissement « 015 – Réhabilitation de l'Hôtel de Ville ».

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la présente délibération.



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gilles Chabrier", written over a horizontal line.

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr